

Joindre obligatoirement les pièces suivantes :

- 1) Document relatif à l'état civil de l'enfant (extrait d'acte naissance, livret famille) et justificatif d'adresse)
- 2) Selon le motif : Exemple : mode de garde de l'enfant
 - {Attestation d'emploi des responsables légaux.
 - {Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant et justificatif de son domicile

AVIS

<p>Directeur (trice) de l'école de rattachement de l'enfant, précisez :.....</p> <p><input type="checkbox"/> Fresnes Maternelle</p> <p><input type="checkbox"/> Fresnes élémentaire</p>	<p>Directeur (trice) de l'école souhaitée, précisez :.....</p>	<p>Président de la CODECOM de Fresnes-en-Woëvre :</p> <p>Didier ALEXANDRE En cas d'accord, il sera nécessaire d'établir une convention entre la collectivité accueillante et la CODECOM de Fresnes, stipulant le coût des frais de scolarité demandé.</p>
<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable</p>
<p>Signature et cachet :</p>	<p>Signature et cachet :</p>	<p>Signature et cachet :</p>

NB : Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de juin. En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées. Les dossiers retournés après le 30 mai 2026 seront étudiés au cas par cas au mois de septembre 2026.

AVIS DE LA COMMISSION :

Favorable

Défavorable

.....

.....

Joindre obligatoirement les pièces suivantes :

- 1) Document relatif à l'état civil de l'enfant (extrait d'acte naissance, livret famille) et justificatif d'adresse)
- 2) Selon le motif : Exemple : mode de garde de l'enfant
 - {Attestation d'emploi des responsables légaux.
 - {Attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant et justificatif de son domicile

AVIS

Directeur (trice) de l'école de rattachement de l'enfant, précisez :	Directeur (trice) de l'école souhaitée, précisez : <input type="checkbox"/> Fresnes Maternelle <input type="checkbox"/> Fresnes élémentaire	Président ou Maire de la collectivité exerçant la compétence scolaire : En cas d'accord de la collectivité d'origine, une participation financière annuelle pour couvrir les frais de scolarité, à hauteur de 730€, sera exigée par la CODECOM de Fresnes en Woëvre.
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Signature et cachet :	Signature et cachet :	Signature et cachet :

NB : Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles dans la seconde quinzaine du mois de juin. En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées. Les dossiers retournés après le 30 mai 2026 seront étudiés au cas par cas au mois de septembre 2026.

AVIS DE LA COMMISSION :

Favorable

Défavorable

.....
